



BOURSE INITIATIVES JEUNES

Baulon

Bourg-des-Comptes

Bouel

Comblessac

Gouen

Guichen

Guignen

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

REGLEMENT

1. Objet

La « Bourse Initiatives Jeunes » est mise en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) dans une volonté de favoriser l'expression, de soutenir et d'accompagner les projets et les initiatives de jeunes. L'objectif est également de permettre aux jeunes de découvrir l'identité de leur territoire et de s'y inscrire en tant qu'acteur.

Le Service Info Jeunes (SIJ) en assure l'animation, la mise en œuvre, la gestion financière et le secrétariat. Les animateurs des SIJ offrent aux jeunes la possibilité d'être accompagnés dans l'élaboration et la réalisation de leur projet.

2. Bénéficiaires

Les jeunes porteurs de projet doivent avoir entre 15 et 30 ans.
Pour une demande d'aide au BAFA/BAFD, les jeunes doivent avoir entre 16 et 30 ans.

Ils doivent impérativement résider (pour au moins la moitié du groupe) sur l'une des communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté à la date de dépôt du dossier de candidature.

3. Critères d'attribution

Tout type d'initiative peut être recevable, qu'elle soit culturelle, sportive, sociale, internationale, humanitaire, d'ordre scolaire ou d'études, entrepreneuriale, ...

La priorité est donnée aux initiatives permettant de rendre le jeune plus autonome et qui s'inscrivent dans un projet de développement personnel respectant les valeurs défendues par Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Les critères nommés ci-dessous pourront être pris en compte par le jury afin d'évaluer les projets :

- Motivation et implication du/des jeune(s)
- Faisabilité de l'initiative
- Initiative innovante et émanant des jeunes
- Impact de l'initiative pour les jeunes qui la mettent en œuvre
- Réalisation de l'action sur le territoire de VHBC (ou impact pour le territoire)
- Restitution à l'issue du projet sur le territoire de VHBC

Une aide au BAFA ou au BAFD peut être attribuée, selon les critères nommés ci-dessous :

- La motivation du candidat et son implication dans la vie locale (bénévolat,...)
- L'obligation pour le candidat de réaliser dans l'un des Accueils de Loisirs sans Hébergement du territoire, le stage pratique. En cas de places indisponibles pour l'accueil du candidat, un minimum de 3 justificatifs de structures différentes seront demandés pour attester l'impossibilité d'y effectuer son stage pratique et une dérogation sera accordée.
- La présentation des justificatifs demandés, notamment un devis de l'organisme de formation

4. Montant de la Bourse

La « Bourse Initiatives Jeunes » est financée par Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Le montant de la bourse est voté par le jury en fonction du projet présenté, sous réserve d'attribution par décision du Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté (application de la délibération n°2014-264-27 du 8 octobre 2014).

La somme attribuée et versée à la porteuse ou au porteur de projet est variable en fonction de l'ampleur et de l'orientation du projet : de 100 euros minimum à 600 euros maximum par projet. **Le montant ne peut pas dépasser la moitié du budget prévisionnel présenté lors du dépôt du dossier.**

La somme attribuée et versée pour une aide au BAFA/BAFD peut être de 100 € à 350 € maximum par demande. Le versement de cette bourse est cumulable avec d'autres dispositifs de financement (CAF,...).

Toutefois, le jury se réserve le droit d'octroyer un coup de pouce financier supplémentaire en fonction du projet présenté.

La bourse sera versée par virement bancaire en un seul versement directement sur le

compte du jeune (pas de versement sur le compte du représentant légal) ou du représentant du projet. Cependant, le jury se réserve le droit de verser la bourse en deux fois, 80% après validation et 20% à la restitution du projet sur présentation des justificatifs de réalisation.

5. Accompagnement des initiatives

Dans le cadre de ce dispositif, les animateurs du Service Info Jeunes peuvent apporter une aide technique dans la conception et l'accompagnement des diverses étapes de la mise en œuvre du projet.

En collaboration avec le réseau Information Jeunesse, les animateurs apportent conseils, documentation, contacts et permettent des mises en relation avec les partenaires stratégiques.

Le dossier doit impérativement être adressé au SIJ afin d'évaluer sa recevabilité (initiative réalisable, budget cohérent...). Suite au dépôt du dossier, un entretien obligatoire sera fixé entre le jeune et l'animateur SIJ afin de valider la demande et le projet avant sa présentation en jury.

6. Fonctionnement du jury

Le jury est composé de :

- 1 élu(e) titulaire désigné(e) par le conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne (ou 1 élu(e) suppléant(e) de VHBC)
- 1 acteur du territoire (jeunesse, associatif, habitant...)
- 1 ancien lauréat
- Le cas échéant : 1 représentant de chaque structure partenaire financièrement
- Si besoin : 1 professionnel extérieur à VHBC

L'animateur du SIJ aura un rôle de modération et d'animation du jury.

Si besoin, la constitution de ce jury sera modifiée d'une année sur l'autre. Les jurys se réunissent 4 fois dans l'année selon un calendrier prévisionnel retravaillé chaque année. Au besoin, un jury supplémentaire peut être mis en place en fonction du nombre de dossiers déposés.

7. Obligations en contrepartie pour les jeunes

Les jeunes ayant obtenu la « Bourse Initiatives Jeunes » ont pour obligation de partager leur expérience auprès des habitants de VHBC (exposition, animation, conférence, restitution écrite, engagement bénévole auprès d'une association du territoire...).

Dans le cadre des bourses BAFA/BAFD, le candidat s'engage à réaliser dans l'un des Accueils de Loisirs sans Hébergement du territoire, le stage pratique. En cas de places indisponibles pour l'accueil du candidat, un minimum de 3 justificatifs de structures différentes seront demandés pour attester l'impossibilité d'y effectuer son stage pratique et une dérogation sera accordée.

A la fin de leur projet, ils devront présenter le bilan de l'action réalisée aux animateurs du SIJ et ainsi établir avec l'animateur un projet de restitution à destination des habitants.

De plus, il pourra leur être demandé de participer aux bourses suivantes en tant que membre du jury, prenant ainsi part à la vie de cet outil en faveur des jeunes et de leurs initiatives.

Si l'action pour laquelle la bourse a été donnée est repoussée à une date ultérieure, le jeune ou le groupe doit en informer l'animateur du SIJ. Le jury d'attribution de la bourse se réunira afin de déterminer si la bourse doit être intégralement rendue et nécessiterait la présentation d'un nouveau dossier ou si le jeune ou le groupe peut la conserver jusqu'à la réalisation de l'initiative.

En cas de non réalisation de l'action, le jeune s'engage à restituer la bourse versée dans son intégralité.

8. Les démarches étape par étape

1. Contacter le Service Info Jeunes de VHBC pour obtenir le dossier ou le télécharger sur le site de VHBC. Un dossier pour le BAFA/BAFD et un dossier pour les autres projets.
2. Compléter et adresser le dossier par mail à l'adresse : sij@vallonsdehautebretagne.fr ou bien en le déposant au Chorus, au Réso ou aux antennes du SIJ. La date d'envoi du mail et un tampon daté pour sa version papier feront foi.
3. Rendez-vous avec un animateur du SIJ pour valider la demande et le projet. Accompagnement et conseils pour la présentation face au jury.
4. Présentation du projet devant le jury : le jury décide si le projet est accepté, refusé ou ajourné parce qu'il demande un travail complémentaire
5. Versement de la bourse
6. Réalisation du projet
7. Restitution du projet auprès du SIJ
8. Restitution du projet pour la population

9. Contacts et renseignements

Service Info Jeunes

A Guichen

Le Reso - 26 rue du
Commandant Charcot
35 580 Guichen
02.99.52.08.91 / 06.88.01.15.59
sij@vallonsdehautebretagne.fr

A Val d'Anast

Chorus - 7 Rue du Querpon
35330 Val d'Anast
02.99.92.46.95 / 06.24.28.89.22
sij@vallonsdehautebretagne.fr